

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 14–17 novembre 2011**

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**Point 4 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2011/4-C/Corr.1**  
14 novembre 2011  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2011-2020**

### **RECTIFICATIF**

Le résumé ci-joint remplace celui qui figure dans le document

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## RÉSUMÉ

À la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul, les États membres se sont mis d'accord sur le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011–2020 (A/CONF.219/3/Rev.1) au cours de négociations officielles en comité plénier le 11 mai 2011 et ont adopté la Déclaration politique d'Istanbul le 13 mai 2011. L'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés, d'éliminer la pauvreté, de réaliser les objectifs de développement convenus au plan international et de faire en sorte que la moitié des 48 pays les moins avancés puissent quitter cette catégorie et être reclassés d'ici à 2020.

Compte tenu de ce but primordial, les politiques nationales des pays les moins avancés et les mesures de soutien international seront axées sur les objectifs suivants:

- atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive, en renforçant la capacité de production de ces pays dans tous les secteurs grâce à des changements structurels;
- renforcer les moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
- réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'aux changements climatiques, et accroître leur capacité à faire face à ces problèmes et à d'autres en renforçant leur résistance;
- accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés, notamment au moyen de la mobilisation des ressources nationales, de l'aide publique au développement, de l'allégement de la dette extérieure, des investissements étrangers directs et des envois de fonds des migrants, et veiller à ce qu'il soit fait bon usage de ces ressources;
- promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Le Programme d'action indique que les multiples crises qui sont survenues ont suscité une nouvelle prise de conscience des facteurs d'instabilité et des fragilités de l'économie mondiale, et qu'il est important de recentrer l'attention sur la transformation structurelle des pays les moins avancés en accroissant leur capacité de production et leur diversification et en renforçant les modes de développements locaux.

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est abordée dans la section du Programme d'action portant sur l'agriculture et le développement rural. La nutrition et l'accès à la nourriture sont pris en compte dans le Programme d'action et l'approche en deux volets de la sécurité alimentaire et nutritionnelle y est reflétée. Le Programme d'action appelle les

partenaires internationaux à "fournir aux organismes compétents des Nations Unies les ressources nécessaires pour élargir et améliorer les programmes d'aide alimentaire et de protection contre la faim et la malnutrition, en se fondant sur les besoins ", et à honorer les engagements pris dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila. Il appelle également à adopter des politiques propres à "garantir l'accès à des aliments sains et à une aide alimentaire d'urgence dans tous les pays les moins avancés", et invite à mettre en place des filets de sécurité pour les petits exploitants agricoles pauvres.

La section consacrée au développement humain et social, à la population et aux soins de santé primaires, et à la protection sociale fait également mention de la nutrition et précise que la pauvreté et la faim sont des problèmes multidimensionnels qui entravent sérieusement les efforts déployés par les pays les moins avancés pour accomplir des progrès en matière de développement humain et social. Pour réduire la pauvreté et la faim, il faudra atteindre les cibles définies au titre des objectifs du Millénaire 4 et 5 d'ici à 2015, et, sur cette base, continuer à réduire de façon significative les taux de mortalité des nourrissons, des enfants de moins de 5 ans et des mères, et les taux de dénutrition infantile d'ici à 2020. Il a en outre été convenu de renforcer les systèmes de protection sociale visant à améliorer la résilience de tous, y compris les pauvres et les groupes défavorisés.

La section sur les crises multiples et autres nouveaux défis indique que les pays les moins avancés continuent d'être vulnérables à divers chocs, dont les crises alimentaires, financières, économiques et énergétiques, et les catastrophes naturelles. Ces pays sont confrontés aux problèmes posés par le changement climatique, ou parfois par les conflits, qui ont réduit à néant certains des résultats qu'ils avaient obtenus en matière de développement au cours des dix dernières années.

La partie traitant du changement climatique et de la préservation de l'environnement appelle la communauté internationale à aider les pays les moins avancés à remédier aux difficultés que connaissent les populations affectées par les conséquences néfastes du changement climatique en ce qui concerne les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, et à répondre aux besoins des personnes déplacées du fait de phénomènes météorologiques extrêmes, selon qu'il convient, aux niveaux national, régional et international. S'agissant de la réduction des risques de catastrophes, le texte rappelle le Cadre d'action de Hyogo et les mesures qu'il préconise pour réduire les risques de catastrophe: renforcer la préparation, protéger les populations, les infrastructures et les autres biens nationaux de manière décentralisée, renforcer les actions de sensibilisation, et intégrer la prise en compte des catastrophes naturelles dans les politiques et programmes de protection sociale. Les partenaires de développement sont invités quant à eux à apporter une assistance financière et technique, accompagnée d'un appui au renforcement des capacités, ainsi qu'aux systèmes d'alerte avancés et à d'autres mécanismes de partage de l'information.